Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 044-200067635-20261110-11_2026_12-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 10 novembre 2026

11.2026-12	**PATRIMOINE** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « remplacement du portail du bâtiment de la halte-éco tri de La Haye Fouassière »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°03.11.2026-15 du Conseil communautaire en date du 3 novembre 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société MB.création, sise 3bis rue du Pressoir – 44116 Vieillevigne, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société MB.création, sise 3bis rue du Pressoir – 44116 Vieillevigne, pour le remplacement du portail du bâtiment de la halte-éco tri de La Haye Fouassière, pour un montant de 7 695,00 € HT soit 9 234,00 € TTC,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 12/11/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président